

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023 A 18H30**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, s'est réuni au lieu habituel des séances.  
Présents ou dûment représentés :

Maire	M.	TARTANSON Pierre	Présent
1 <sup>er</sup> adjoint	M.	ESCOFFIER Philippe	Présent
2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	CASTOR Alain	Présent
3 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	PEY Ghislaine	Présente
4 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	LOISON Anne-Marie	Présente
Conseillère municipale	Mme	MARICHAL Fanny	Absente
Conseiller municipal	M.	ARMAND Jean-Louis	Présent
Conseillère municipale	Mme	KRAMER Martina	Pouvoir M. Tartanson
Conseiller municipal	M.	GUIRAUD Charles	Absent
Conseiller municipal	M.	JEAN Daniel	Présent
Conseillère municipale	Mme	GIANATI Céline	Présente
Conseillère municipale	Mme	WOLFF Michelle	Absente

Nbre de conseillers en exercices : 12 Nbre de présents : 8 Nbre de représentés par procuration : 1 Nbre de votants : 9

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe ESCOFFIER

**Date de la convocation** : 11 décembre 2023

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture, et sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.rustrel.fr/lamairie-conseilmunicipal-lescomptesrendus>

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur TARTANSON, Maire  
La feuille de présence est signée par tous les membres présents

**APPROBATION du Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 :**

Le procès-verbal du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Conseil municipal du lundi 18 décembre 2023 à 18h30

**ORDRE DU JOUR** :

- Finances : Décision modificative n° 3
- DUP Colorado Provençal : notice explicative finalisée
- CCAS : Aides financières pour un rustreléen
- Questions diverses

### **1. Finances : Décision modificative n° 3**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 3 du budget 2023 de la Commune.

### **2. DUP Colorado Provençal : notice explicative finalisée**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la notice explicative finalisée afin que ce document définitif soit transmis à la Préfecture pour la suite du dossier DUP du Colorado provençal.

### **3. CCAS : aides financières pour un rustrélien**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'octroi d'une aide financière de 500 € à un rustrélien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

---

Affiché en Mairie et publié sur le site internet le 19 décembre 2023

Le Maire,  
Pierre TARTANSON



Le Secrétaire,  
Philippe ESCOFFIER

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTREL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TARTANSON, Maire.

Conseillers présents : Mmes PEY, LOISON, et GIANATI  
MM. TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, ARMAND et JEAN

Conseillers absents : Mme KRAMER (procuration à M. TARTANSON, Mme MARICHAL  
et Mme WOLFF, M. GUIRAUD

Secrétaire de séance : M. Philippe ESCOFFIER

**Objet : Décision modificative n° 3**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

## Dépenses investissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de modifier des crédits comme suit : le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées est à ajuster pour cause de rattrapage des emprunts du SIVOM non présentés en 2022, d'où un supplément de 1000 €.

Crédits à ouvrir	Opération	Montant
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées		+ 1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 1 000,00 €</b>
Crédits à réduire		
20 – Immobilisations incorporelles		- 1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 1 000,00 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification des crédits budgétaires telle qu'indiquée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Copie conforme,

Le Maire,  
Pierre TARTANSON

Le Secrétaire de séance  
Philippe ESCOFFIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 19/12/2023  
Publié le : 19/12/2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTREL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TARTANSON, Maire.

Conseillers présents : Mmes PEY, LOISON, et GIANATI  
MM. TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, ARMAND et JEAN

Conseillers absents : Mme KRAMER (procuration à M. TARTANSON, Mme  
MARICHAL et Mme WOLFF, M. GUIRAUD

Secrétaire de séance : M. Philippe ESCOFFIER

**Objet : Colorado Provençal de Rustrel – Approbation de la notice explicative finalisée pour le dossier enquête d'utilité publique et parcellaire et demande d'ouverture d'enquêtes conjointes**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'expropriation, notamment les articles L. 110-1 et suivants et R. 112-5 à R. 112-16 et R. 131-3,

**Exposé :**

M. le Maire informe le Conseil municipal que compte tenu des nombreuses modifications ayant été apportées à la notice explicative et afin de sécuriser la procédure de DUP, le Cabinet d'avocats THOME HEITZMANN préconisent que le conseil municipal approuve la nouvelle notice explicative du dossier de DUP, afin qu'elle soit transmise à la Préfecture.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la notice explicative finalisée pour l'envoi à la Préfecture de Vaucluse, pour le dossier d'enquête publique d'utilité publique du Colorado provençal de Rustrel ;

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NÎMES (par voie postale - 16 avenue Feuchères, 33000 Nîmes – par Télérecours – citoyens.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Copie conforme,

Le Maire,  
Pierre TARTANSON



Le Secrétaire de séance  
Philippe ESCOFFIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 19/12/2023  
Publié le : 19/12/2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTREL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TARTANSON, Maire.

Conseillers présents : Mmes PEY, LOISON, et GIANATI  
MM. TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, ARMAND et JEAN

Conseillers absents : Mme KRAMER (procuration à M. TARTANSON, Mme MARICHAL  
et Mme WOLFF, M. GUIRAUD

Secrétaire de séance : M. Philippe ESCOFFIER

## Objet : CCAS – AIDES FINANCIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Considérant la présentation et l'étude d'une demande d'aide financière ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal  
à l'unanimité**

\* **ACCORDE** l'attribution d'une aide financière à M. BEUDON, d'un montant de 500 €, afin de l'aider en attente de la mise en place de l'APA.

\* **DIT** que la dépense sera imputée sur le budget 2023 du CCAS, au compte 6562.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Copie conforme,

Le Maire,  
Pierre TARTANSON

Le Secrétaire de séance  
Philippe ESCOFFIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 19/12/2023  
Publié le : 19/12/2023